

TITRE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC TEMPORAIRE – PÉRIODE ESTIVALE 2024 RESTAURANT-GRILL-BUVETTE A LA BASE DE LOISIRS DE SAINT NICOLAS DE LA GRAVE

Généralités

Durant la période estivale 2024, le Département de Tarn-et-Garonne souhaite mettre à disposition un local sur la Base de loisirs de Saint-Nicolas-de-La-Grave, domaine public, en vue de l'exploitation d'un restaurant-grill-buvette. Le Département souhaite proposer aux usagers une offre de restauration rapide.

Le Département met à disposition de l'occupant un local d'une superficie de 30 m².

Durée d'exploitation

L'exploitation du restaurant se fera durant la période du 1^{er} mai au 29 septembre 2024 inclus.

Document en consultation

- [Description complète et modalités de réponse](#)

Date limite de manifestation d'intérêt

- La date limite de remise des dossiers est fixée au vendredi 1^{er} mars 2024 à 17h00. Les dossiers qui seraient remis après la date et l'heure limites fixées ci-dessus, ne seront pas retenus. Ils pourront être remis sous pli par lettre recommandée ou en main propre, ou sous format électronique.

Référent : SAVP (service des assurances et de la valorisation du patrimoine)

Téléphone : 05-63-91-83-58 et/ ou 05-63-91-83-56 et/ou 05-63-91-83-30

- **Format papier** : à envoyer à : DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE – Direction des affaires Juridiques et de la commande publique, Service SAVP - 100 Boulevard Hubert Gouze - 82000 Montauban,
- **Format électronique** : à envoyer à l'adresse mail : savp@tarnetgaronne.fr
Étant ici précisé que les plis contenant les projets seront remis avec la mention :
« Appel à Manifestation d'intérêt – Restaurant-Grill-Buvette Base de Loisirs »